

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

élus : 19

Conseillers

en fonction : 19

Séance du 29 août 2016

Sous la Présidence de GROSSKOST Alain.

Conseillers

présents : 15

Membres présents : MM. GROSSKOST, GRUBER, NORTH, HELLER, ESCOUBET, COLIN, WALCH Mmes LETZ, GARDONCINI, BERST, MASTIO, ORTIZ, MELLINGER, MAYER, MARQUES.

Membres excusés : MM. BLAIZEAU, BERNHARD, MEYER, Mme GEYER ./.

Membres bénéficiant d'une procuration : MM. GROSSKOST, GRUBER, Mmes LETZ

Secrétaire de séance: Mme BERST.

1./ Réhabilitation Bâtiment Schweitzer - Aménagement d'un local bibliothèque/multi-activités.

La Commission d'appel d'offres a examiné, en ses séances des 25 mai et 1er juin 2016, les différentes offres présentées au titre du programme de Réhabilitation du Bâtiment Schweitzer - Aménagement d'un local bibliothèque/multi-activités.

La commission a décidé de retenir les offres suivantes :

N° lot	Désignation	Entreprise	Adresse	Montant du Marché HT
1	Démolition - Gros œuvre	ZENNA	67 rue de Tiefenbach - 68920 WINTZENHEIM	10.926,00 €
2	Plâtrerie	ISOSAN	5 cour du Grand Duc - 67550 VENDENHEIM	32.855,00 €
3	Menuiserie intérieure bois- serrurerie	3 FONTAINES	33 route de Paris - 67117 ITTENHEIM	31.250,00 €
4	Carrelage - faïence	ERKOL	15 Chemin Long - 67500 HAGUENAU	6.053,00 €
5	Revêtement sol souple - parquet	LPR	3 rue Desaix - 67450 MUNDOLSHEIM	8.334,90 €
6	Peinture - nettoyage de service	DECOPEINT	2 rue Mathis - 67840 KILSTETT	16.048,00 €
7	Electricité VMC	S2EI	4 rue Evariste Galois - 67300 SCHILTIGHEIM	24.990,30 €
8	Sanitaire chauffage	C&D	8 rue Rosweg - 67600 SELESTAT	16.090,10 €
9	Couverture zinguerie	Non attribué - sans suite		0 €
			TOTAL:	146.547,30 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme les choix de la Commission et décide de retenir les entreprises précitées et les notifications des marchés avec les entreprises ainsi retenues.

Il autorise le Maire à signer les lettres de commande.

Les dépenses seront réglées à l'article 21318 des opérations concernées.

2/. Demande de prolongation de la durée de portage d'un bien acquis par l'EPF d'Alsace

Vu la convention pour portage foncier conclue, en date du 1^{er} avril 2010, entre l'EPF du Bas-Rhin et la commune d'ITTENHEIM, pour une durée de trois ans, et portant sur une parcelle cadastrée sur le ban de la commune section 3, numéro 43 acquise le 22 décembre 2010 par l'EPF ;

Vu les avenants n°1, 2 et 3 des 20 décembre 2013, 30 décembre 2014 et 23 décembre 2015 prolongeant respectivement d'une année supplémentaire, la durée de portage foncier ;

Vu l'arrivée du terme du portage au 21 décembre 2016 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le conseil municipal de la commune d'ITTENHEIM par délibération en date du
29 août 2016, décide de:

- ✓ DEMANDER à l'EPF d'Alsace de prolonger le portage des biens (section 3, numéro 43) d'une contenance totale de 12,11 ares jusqu'à l'engagement du prochain exercice budgétaire de la commune; date à laquelle la commune s'engage à racheter les biens à l'EPF d'Alsace.
- ✓ AUTORISER M. Alain GROSSKOST, Maire d'ITTENHEIM, à signer l'avenant nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace quant à la prolongation de la durée du portage foncier.

3./ Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer - Convention.

Monsieur Daniel GRUBER présente la convention de partenariat proposée par le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le cancer, en vue d'inscrire la Commune dans un répertoire recensant les villes et les plages sans tabac.

La commune s'engage à interdire la consommation de tabac sur les aires de jeux pour enfants situées de la Zone de Loisirs et d'apposer les plaques adéquates.

Le conseil approuve cette action à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention.

4./ Rapport annuel 2015 du périmètre du Kochersberg.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2015 sur l'eau potable du périmètre du Kochersberg, établi par le S.D.E.A.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

5./ Rapport annuel 2015 du périmètre du Bassin Souffel.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2015 sur l'assainissement du périmètre du Bassin Souffel, établi par le S.D.E.A.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

6./ Consommation électricité - Rapport annuel 2015.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de fourniture en électricité, établi par Electricité de Strasbourg.

Le Conseil n'émet aucun avis défavorable à l'encontre de ce rapport.

7./ Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune d'Ittenheim est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune d'Ittenheim souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 abstentions :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le voeu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

8./ Investissement – bâtiment Schweitzer

Monsieur Daniel GRUBER, adjoint au maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un chauffe eau électrique dans le local - réfectoire du bâtiment Schweitzer réservé aux agents communaux.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise C&D de Sélestat pour un montant de 978,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil Municipal décide de régler la dite facture
à l'article 21318 programme 32 – Bâtiment Schweitzer.